

Instruire !

Mars - Avril 2017

« La vraie démocratie n'est pas de reconnaître des égaux mais d'en faire »

Éditorial

Avant de partir, ils s'empresent de finir leur basse besogne.

Dans le secteur privé, le gouvernement vient de brader un pan de l'industrie en validant la cession du chantier naval STX de Saint Nazaire à l'entreprise italienne Fincantieri et à une fondation bancaire privée italienne ; nul doute qu'elles sauront tirer profit du carnet de commandes et du transfert probable des technologies !

Dans l'Education Nationale, la liste des contre-réformes destructrices menées au nom de l'austérité s'allonge ; pour terminer en beauté, la ministre réactive le décret sur le remplacement à l'interne afin de pallier la pénurie organisée de professeurs remplaçants ! Rejetée par les personnels, cette politique de démolition a, il faut bien le dire, bénéficié de la complicité d'un certain nombre d'appareils syndicaux, signant par ci des protocoles d'accord avec les ministères, votant par là les projets de réformes ou s'abstenant lors des comités techniques ministériels.

Mais ce n'est pas fini : le gouvernement prépare dès à présent, pour faciliter la tâche de celui qui va lui succéder, la destruction du statut de la fonction publique. Il s'agit rien moins que de passer d'une Fonction Publique statutaire à une Fonction Publique de métiers. Il s'agit d'uniformiser les statuts et cadres d'emplois des 3 versants de la Fonction Publique dans la continuité de PPCR ; de renforcer les compétences des Préfets en matière de ressources humaines au détriment des ministères et employeurs publics ; de déléguer certaines missions de service public à des opérateurs privés ; d'individualiser à outrance les droits par le biais du Compte Personnel d'Activité.

En ces temps de campagne électorale, on entend aussi qu'il faut « alléger encore » le code du travail ! Qu'il faudrait un régime de retraite par points ou par comptes notionnels pour faire en sorte que l'argent épargné par les salariés en vue de leur retraite permette de mieux financer les entreprises ! Que la sécurité sociale est en « déficit », qu'il faut la réformer parce qu'elle coûte trop cher alors que l'objectif des gouvernements successifs a consisté à permettre aux grands groupes pharmaceutiques d'engranger toujours plus de bénéfices et d'exonérer le patronat de ses cotisations ! Les projets de destruction des acquis sociaux reviennent au pas de charge.

Les lois et décrets régressifs de ces dernières années ne leur suffisent pas ! Leur ennemie n'a jamais été la finance, bien au contraire. Les salariés du public comme du privé sont plus que jamais en état de légitime défense. Notre action syndicale ne varie pas en fonction de la couleur du gouvernement en place. En toute liberté et toute indépendance nous continuons à organiser l'action collective sur la base de revendications toujours réaffirmées :

- Abrogation de toutes les contre-réformes depuis la réforme des lycées et la mise en place du bac pro 3 ans, qui ont toutes supprimé des milliers de postes et considérablement dégradé les conditions de travail dans les collèges, les lycées, les LP !
- Abrogation de la loi Travail
- Défense des acquis inaliénables, au premier rang desquels la sécurité sociale !

Pour le bureau,
Valérie Plouchard

SOMMAIRE

Éditorial	P. 1
Déclaration CTSD	P. 2
Compte-rendu CTSD	P. 3
Le burn out en question	P. 4
La hors classe pour tous ?	P. 5
Billet d'humeur	P. 6-7
Permanences - Cotisations	p. 8

CTSD du 16 mars 2017 – Déclaration de la Fnec-FP-FO

Nous y voilà donc concrètement. Ce comité technique départemental sur les créations et suppressions de postes est révélateur de la situation dans les établissements du Finistère un an après la mise en place de la Réforme du Collège. Et les effets, on le voit, sont dévastateurs.

Quand en mars 2015, la Ministre présentait les grandes lignes de sa réforme, elle se répandait dans les medias en promouvant une réforme faite dans l'intérêt des élèves. Il s'agissait, disait-elle, de « mieux apprendre pour mieux réussir » ; mis à part deux organisations syndicales qui lui ont apporté un coupable soutien, elle n'a convaincu personne. Cette réforme a été mise en œuvre contre la volonté des professeurs et n'avait bien qu'un seul objectif, celui de supprimer des postes pour faire des économies.

En mars 2015, toujours, dans sa déclaration liminaire au CTS du Finistère, Force Ouvrière écrivait : « les collègues savent que cette réforme va engendrer des suppressions de postes massives, la multiplication des postes à complément de service, entre autres par la disparition des enseignements optionnels. »

Deux ans plus tard, nous y sommes : dix collègues de Lettres Classiques de notre département ne doivent la préservation de leur poste qu'à un glissement de la quasi-totalité de leurs heures sur des heures de Lettres Modernes. En clair, le gouvernement planifie l'extinction des professeurs de Lettres Classiques. Et la démographie n'a rien à voir là-dedans. C'est bien la conséquence directe de la réforme du collège dont Force Ouvrière continue plus que jamais de demander l'abrogation.

Dans le même ordre d'idées, onze collègues au moins partent en complément de service dans une autre commune pour la moitié ou voire plus de la moitié de leur service. Concrètement les postes qui étaient les leurs sont détruits. Et le départ en complément de service n'est qu'un cache misère qui permet de faire baisser artificiellement le nombre de suppressions de postes. C'est bon pour la communication gouvernementale, mais pas pour les collègues dont les conditions de travail vont se dégrader fortement. On nous dit que ces collègues sont d'accord de partir en complément de service. Evidemment : on leur donne à choisir entre la peste et le choléra, entre le départ en complément de service et la suppression pure et simple de leur poste. D'ailleurs si un grand nombre d'entre eux avaient pris une mesure de carte scolaire, au vu des suppressions de postes déjà massives dans les Collèges, les services académiques auraient été bien en peine de tous les réaffecter dans le département. Conséquence encore de la mise en place de la réforme du Collège, et de la fuite des élèves vers l'enseignement privé qu'elle a engendrée, de nombreux établissements vont être profondément désorganisés par les services partagés d'une grande partie des professeurs ; ainsi au

Collège Pierre Mendes-France, de Morlaix, 6 collègues devront effectuer une partie de leur service dans un autre établissement. Ils seront 7 au Collège de Pont-Aven et pas moins de 9 au Collège du Château de Morlaix !

En tout et pour tout, 31 postes de professeurs sont supprimés dans les collèges à la rentrée 2017 contre seulement 15 créations. Douze professeurs de collège vont subir une Mesure de Carte Scolaire. Les 18 postes créés dans les lycées viendront tout juste compenser les suppressions en collège. Mais nous partageons les inquiétudes formulées par Madame la Secrétaire Générale lors du Groupe de Travail du 14 mars quant à leur pérennité : d'une part, les cohortes montant des collèges seront, dans les années qui viennent, moins nombreuses ; d'autre part, ce gouvernement a d'ores et déjà annoncé une « réforme des lycées » à venir. Nous ne doutons pas que le prochain gouvernement suivra la même voie. La fuite des élèves vers le privé qu'ont connu les écoles et les collèges finira par gagner aussi le lycée si les gouvernements ne mettent pas un terme à leur politique destructrice.

Les lycées professionnels ne sont pas épargnés non plus. En premier lieu, le LP de Plouhinec dont les collègues craignent la disparition en raison de l'absence de volonté d'y ouvrir des formations sous statut scolaire. Rien que pour cet établissement, il n'y a pas moins de trois suppressions de poste annoncées !

Dans ce contexte, non seulement il y a très peu de perspectives de mutation mais qui plus est, de nombreux collègues contractuels qui servent l'Education Nationale vont se retrouver au chômage à la rentrée prochaine.

Il reste encore des moyens non attribués aux établissements. Il y a des heures poste en nombre ! Vous avez la possibilité de préserver des postes, d'améliorer la situation des collègues, d'offrir des perspectives d'emploi pour les collègues contractuels en utilisant ces heures pour permettre des dédoublements, baisser les effectifs par classe, et en ouvrir de nouvelles !

Face à une telle situation, Force Ouvrière revendique :

- L'abrogation du décret du 20 août 2014 portant sur le statut des enseignants et le retour aux décrets de 1950
- L'abrogation de la réforme du Collège, l'abandon de PPCR et du projet de réforme de l'évaluation des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation.
- La baisse significative des effectifs par classe
- L'arrêt des suppressions de postes et la création de tous les postes statutaires nécessaires
- Et le maintien de tous les établissements !

Compte-rendu du Comité Technique Spécial Départemental

Moyens attribués aux établissements / créations – suppressions de postes

Ce CTSD s'est tenu le 15 mars 2017. Il a été précédé d'un groupe de travail paritaire au cours duquel les différentes situations ont pu être discutées ; discutées, certes, mais enfermée dans sa logique comptable dictée par l'austérité, l'Inspection d'Académie n'a, dans l'ensemble, pas donné suite aux revendications portées par les organisations syndicales.

Moyens infirmiers :

Cette année comme l'an passé, le département du Finistère est doté pour 2017 de 86,5 ETP (équivalents temps plein). Des moyens largement insuffisants, d'autant que les infirmières scolaires doivent également effectuer une partie de leur service dans les écoles primaires. Leur charge de travail devient insurmontable et les congés maladie liés à la dégradation des conditions de travail se multiplient. L'enveloppe attribuée au département concernant les médecins scolaires reste également inchangée, de l'ordre de 21 équivalents temps plein.

Moyens Vie Scolaire :

109 ETP de CPE pour 2017, la même dotation qu'en 2016. Sur ces 109 ETP, 2 seront affectés aux remplacements. Des moyens là encore nettement insuffisants pour pallier les manques dans de nombreux établissements. La répartition des moyens se faisant dans le cadre d'une enveloppe fermée, toute ouverture de poste dans un établissement se traduit par une fermeture ailleurs. Pour habiller Paul, l'IA déshabille Pierre. Voire Pierre et Jacques ! La création d'un poste de CPE au collège de Plonéour-Ménez se traduit par la fermeture d'un poste au lycée Kérichen de Brest et d'un poste au Lycée Brizeux de Quimper, établissements que l'administration juge sur-dotés selon ses stricts critères comptables qui ne font aucun cas des réalités locales. Quant au collège de Kéranroux, de Brest, il a beau être classé REP et s'appeler désormais La Fontaine Margot, il continuera à fonctionner avec un ASEN en lieu et place d'un CPE ! On ne peut pas tout avoir ! Comme il n'y a pas de petites économies, la dotation ASEN est en baisse : - 1,5 ETP à 492 pour l'ensemble des collèges et lycées publics du Finistère.

Moyens Documentation :

Comme en 2016, 94 ETP de documentalistes, pas un de plus, malgré les besoins criants dans certains établissements, notamment au Lycée Vauban et à sa Section d'Enseignement Professionnel de Lanroze,

établissement pour lequel la CGT a revendiqué un abondement des moyens en documentation. Fin de non recevoir de la part de l'IA qui a affirmé que ces moyens n'étaient pas nécessaires compte-tenu de « l'autonomie des élèves de lycée ». Selon l'Inspectrice d'Académie, des modalités d'organisation interne aux établissements peuvent pallier le manque de professeurs documentalistes : un CDI peut-être ouvert par, par exemple, un jeune effectuant son « service civique ». La représentante FO a dénoncé cette dérive : un CDI n'est ni une salle de lecture, ni l'annexe de la permanence ; seul un professeur documentaliste est à même de l'ouvrir et de le faire fonctionner.

Moyens d'enseignement :

Les Collèges payent au prix fort la mise en place de la Réforme du Collège : 31 suppressions de postes pour 17 créations. On ne compte pas moins de 12 collègues placés en mesure de carte scolaire dans le département. C'était prévisible : la discipline des Lettres Classiques est particulièrement touchée par la diminution des heures d'enseignement de Latin ; de nombreux collègues ne doivent la préservation de leur poste qu'à un glissement (parfois quasi complet) de leur service sur des heures de Lettres Modernes. Les créations restent nombreuses en Lycées cette année : 21 créations - 2 suppressions. Cependant, les effets du baby-boom des années 2000 touchant à leur fin, les postes créés paraissent relativement fragiles. A noter que pour des raisons qui restent obscures, l'IA a refusé deux créations de postes au Lycée de l'Elorn, demandées par FO, le SNES et la CGT, l'un en STI et l'autre en Lettres Modernes alors même que dans ces deux disciplines, l'établissement compte des BMP de 29 heures.

Dans les Lycées Professionnels du département on compte 6 suppressions de postes pour 4 créations. 2 collègues se retrouvent placés en mesure de carte scolaire. Lors de ce CTSD, Force Ouvrière a particulièrement défendu la situation du LP de Plouhinec touché par 3 suppressions de postes dont 2 vacants et par là même menacé de fermeture. Suite au CTSD, le SNFOLC 29 a accompagné les collègues en audience à l'IA.

La pugnacité a payé puisque l'administration a annulé la suppression d'un poste occupé de Génie Mécanique Construction.

Marianne Trégourès,
Représentante Fnec-FP-FO au CTSD

Les risques du métier, le burn out en question...

Il semblerait que plus de 3 millions de salariés présentent un fort risque d'épuisement professionnel. Toutes les professions peuvent être touchées par ce phénomène.

Une personne en situation de burn out pourrait être comparée de façon imagée à une batterie complètement déchargée pour laquelle une simple recharge s'avère très insuffisante. Les spécialistes décrivent le burn out comme un état d'épuisement physique, émotionnel et mental. La personne, même après une période de repos, se sent toujours fatiguée, sans force. Le processus de mise en place de cet état peut comporter plusieurs phases : enthousiasme idéaliste puis arrêt, stagnation, frustration et enfin apathie. La perte de confiance en soi est un des symptômes du burn out. Ce dernier touche des salariés souvent très investis dans leur travail. Ils y projettent de « vraies valeurs » qu'ils ont souvent le sentiment de perdre au fur et à mesure de leur carrière. Le salarié ne retrouve plus alors le sens qu'il donnait à son métier.

Prenons l'exemple de l'enseignant qui malgré le manque de moyens reste excessivement engagé à la réussite de tous les élèves, tant il croit toujours, de par son investissement, pouvoir changer ou faire évoluer le système. Totalement engagé, il participe aux diverses réunions proposées et/ou imposées par la hiérarchie ; il ne compte plus son temps, il met toute son énergie à s'adapter à toutes les réformes. Il ne se rend pas compte qu'il se fragilise parfois dangereusement en s'investissant ainsi à corps perdu et le système fait que, peu à peu malgré tout, il ne se sent plus valorisé malgré sa volonté de toujours bien faire.

D'autres enseignants ont pu être malmenés par leur hiérarchie, en voulant par exemple exprimer leur volonté de résister aux réformes qui se suivent et qu'ils jugent improductives. Certaines souffrent d'isolement, ayant le sentiment de n'être même plus reconnues y compris par leurs collègues de travail. D'autres encore ressentent une grande désillusion et ne trouvent plus de sens à leur investissement ou leur lutte.

Ces personnels auraient besoin d'écoute, d'aide et de soutien de la part de l'institution. Evidemment, ils ne l'ont pas. Aujourd'hui, les personnels sont confrontés à des politiques qui les abandonnent et les laissent seuls face à des publics d'élèves aux problématiques diverses et parfois graves.

La hiérarchie demande aux enseignants, au delà de leurs fonctions originelles, d'assurer des tâches relevant davantage d'éducateur, d'assistante sociale, de psychologue.... C'est la conséquence des nouveaux décrets d'août 2014 sur le statut des professeurs qui s'installent progressivement, localement, sournoisement. La charge de travail des professeurs s'en trouve accrue : réunions inutiles, formations ne répondant souvent pas aux vrais besoins et de plus en plus souvent organisées hors temps scolaire. Les professeurs n'ont pas les qualifications pour assurer ces

tâches, et cela ne relève pas de leurs fonctions ! L'Éducation Nationale doit recruter les personnels qualifiés pour le faire !

Les risques psychosociaux sont liés à plusieurs facteurs décrits précédemment auxquels on peut aussi ajouter une gestion insuffisante par la hiérarchie des élèves dont le comportement pose problème. Les relations avec les élèves, les parents s'avèrent de plus en plus difficiles. Certains chefs d'établissements accordent hélas souvent plus de crédit aux élèves, à leurs parents qu'aux enseignants. Il y a encore quelques années, la « réunionniste » n'existait pas mais les enseignants prenaient le temps de discuter entre eux des problèmes qui les touchaient, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Par le passé, il existait des réunions à mi-trimestre (les conseils d'enseignement) où les enseignants faisaient le point sur la classe, ensemble, soudés ; celles-ci ont quasiment disparu. En revanche, de nouvelles réunions telles celles sur la mise en œuvre des EPI, dont l'utilité est bien discutable, sont mises en place.

Les contre-réformes, la déconsidération des enseignants dans l'opinion publique, la baisse du pouvoir d'achat, l'isolement du salarié dans son milieu professionnel... sont autant d'éléments qui favorisent les risques psychosociaux.

Nous constatons aujourd'hui que les décideurs et la hiérarchie tentent par bien des moyens d'étouffer, voire même de briser tout esprit combatif et critique face aux réformes qui dégradent nos conditions de travail et mettent en danger les personnels.

A nous d'être vigilants pour éviter la déliquescence de l'esprit combatif et de nous organiser collectivement pour mener les combats actuels et ceux à venir pour défendre nos conditions de travail quotidiennes.

Des représentants syndicaux FO sont présents dans les CHSCT du secteur privé comme du secteur public et défendent les salariés, notamment à travers les registres santé et sécurité au travail et les registres de danger graves et imminents qui sont à la disposition du personnel. Les enseignants doivent prendre l'habitude de les utiliser avec l'aide du syndicat si besoin !

Thierry Page



La Hors Classe pour tous ? Vraiment ?

Le mardi 2 mai 2017 se déroulera la dernière CAPA certifiés de promotion à la Hors Classe dans sa version actuelle. En effet, la mise en œuvre de PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) dans l'Éducation Nationale va modifier les modalités d'accès au grade supérieur. La Ministre Valaud-Belkacem, de concert avec le SNES, la CFDT et l'UNSA, promet désormais la Hors Classe pour tous. Vraiment ?

Un coup d'œil dans le rétro :

La création de la Hors Classe date de 1989 ; c'est la mise en œuvre d'un accord dit de « revalorisation » signé entre Lionel Jospin, alors Ministre de l'Éducation Nationale et le SNES, syndicat majoritaire. Cet accord prévoyait une réduction de la durée des premiers échelons, les moins coûteux pour l'Etat, compensé par un allongement du temps de passage des derniers échelons : en clair, un manque à gagner pour l'ensemble des collègues. Dans le même temps, l'Etat instituait la Hors Classe.

A l'époque déjà, Force Ouvrière avait combattu cet accord en dénonçant le caractère discriminatoire de la Hors Classe puisqu'elle excluait par avance une partie des collègues qui ne pourraient pas en bénéficier et qu'elle introduisait la déréglementation. Force Ouvrière a toujours revendiqué la création d'un 12^{ème} échelon de la Classe Normale permettant d'accéder à l'indice terminal du corps, accessible à tous, sans allongement de la durée de carrière.

L'évolution des critères de promotion à la Hors Classe montre bien le caractère foncièrement inégalitaire du dispositif. En 1989, les critères d'accès à la Hors Classe prenaient en compte l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, les diplômes obtenus (maîtrise, DEA...), les éventuelles bi-admissibilités : l'accès au grade supérieur se faisait donc sur des critères dénués de subjectivité. A partir de 2006, ces critères ont été profondément modifiés pour instaurer une très large part de « mérite » et donc d'arbitraire : l'ac-

cess à la Hors Classe est désormais fortement lié aux décisions du chef d'établissement (note administrative et avis) et de l'IPR (note pédagogique et avis).

Le fonctionnement actuel :

Tous les collègues atteignant le 7^{ème} échelon au 31/08/2017 sont automatiquement promouvables. L'an passé, il y avait 4 851 professeurs promouvables ; 392 d'entre eux ont été promus.

Les promouvables sont classés par ordre de barème décroissant ; à égalité de barème, c'est l'ancienneté de corps qui départage les candidats puis l'ancienneté dans l'échelon et enfin l'âge.

Les éléments du barème sont les suivants :

Note administrative 2016 sur 40 points

Note pédagogique sur 60 points

Parcours de Carrière sur 50 points.

Parcours Professionnel sur 50 points.

Parcours de carrière :

0 point jusqu'au 9^{ème} échelon

25 points si le 10^{ème} échelon a été obtenu au Choix ou au Grand Choix.

0 point s'il a été obtenu à l'ancienneté.

50 points si passage au 11^{ème} échelon au Choix ou au Grand Choix

50 points si passage au 11^{ème} échelon à l'ancienneté avec avis « exceptionnel » de l'IPR

40 points si passage au 11^{ème} échelon à l'ancienneté

Parcours Professionnel :

Avis du chef d'établissement :

Exceptionnel : 20 points

Très Satisfaisant : 10 points

Satisfaisant : 5 points

Défavorable : 0 point

Avis de l'IPR :

Exceptionnel : 30 points

Très Satisfaisant : 15 points

Satisfaisant : 5 points

Défavorable : 0 point

Une large place est faite à l'arbitraire, donc, dans les critères retenus. Les collègues qui progressent à l'ancienneté sont doublement victimes des modalités actuelles de promotion de gra-

de. On comprend que la mise en place de la Hors Classe visait bien à faire en sorte qu'un déroulement de carrière ne puisse plus reposer sur l'ancienneté mais débouche effectivement, au nom d'un « mérite » parfaitement subjectif, sur une individualisation de la rémunération.

Demain, la Hors Classe pour tous ?

On a vu quelle part l'appareil du « syndicat majoritaire » avait prise dans la mise en place de cette évaluation au mérite. Rien d'étonnant, donc, à ce que ce même appareil continue de déréglementer le déroulement de carrière des professeurs, main dans la main avec le gouvernement en place. Le SNES a apporté son soutien à la mise en œuvre de PPCR dans l'Éducation Nationale et par là même, son soutien à la réforme de l'évaluation des professeurs qui en est la conséquence directe. L'évaluation au mérite est en passe d'être mise en place ; elle va générer une recrudescence de l'arbitraire, une soumission toujours plus importante aux Chefs d'établissement. Mais pas plus demain qu'hier, les professeurs n'auront la garantie d'obtenir la Hors Classe : les modalités d'accès continueront à l'avenir de s'appuyer sur un taux de promotion que le Ministre n'a toujours pas précisé. Une certitude : pour maintenir le nombre de promotions, il faudrait plus que doubler le taux actuel...

Abandon de l'évaluation par compétences, au « mérite » !

Abandon de PPCR !

Création d'un 12^{ème} échelon de la Classe Normale, avec accès à tous à l'indice terminal du corps sans allongement de la durée de carrière !

Augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et 50 points d'indice pour tous !

Marianne Trégourès,
Commissaire Paritaire certifiée

BILLET D'HUMEUR...

Pis qu'épique, école et drame !

Un lien publié -et consulté par mes soins- ce matin sur le « mur » mitoyen du mien d'une camarade du réseau dont j'aime les goûts musicaux affichés, les prises de position honnêtes et l'humour décalé, a fini d'exaspérer le pédagogue pourtant résigné qui sommeille en mes tréfonds et achevé, tout autant, de réveiller (le faisant tressauter) son petit cœur fragile.

L'article auquel renvoie le lien mentionné s'intitule « Stress scolaire » et renvoie à un documentaire produit et diffusé par la chaîne franco-allemande Arte. Les premières phrases dudit article disent ceci : « Caractéristique du système français, l'obsession de la réussite serait à l'origine de nombreux échecs scolaires » et « Selon plusieurs études, la France est championne d'Europe du stress scolaire. Ce phénomène a pris de l'ampleur ces dernières années, poussant de plus en plus d'élèves chez les psychologues. Mais pourquoi la peur d'échouer a-t-elle remplacé l'envie de réussir chez nos collégiens ? Qui met la pression ? Les professeurs, les parents ou le système dans son ensemble ? »

Avant que de poursuivre plus avant dans le commentaire de ces fadaïses, faisons un petit détour par l'ironie et notons que, définitivement, psychologue est un métier d'avenir tant, depuis environ quinze ans et les évolutions (irréversibles ? Dites-moi que non, par pitié!) de notre société vers la niaïfication de tous et l'éloignement de toutes formes de responsabilité personnelle, de toute capacité à prendre du recul et de toute réaction raisonnée, chaque fois qu'un obstacle se dresse, aussi minime soit-il, « on » décide de faire appel à une cellule de soutien psychologique. Il y a vingt ans, les psy étaient appelés en appui salutaire aux victimes d'attentats ; vingt ans plus tard, on les sonne quand on fait riper son rouge à ongle ou qu'on a raté sa béchamel. Mais passons.

Disons les choses tout net : le stress scolaire **ne peut plus** être dû aux pressions censément effectuées par le système scolaire puisque le système scolaire tel qu'il est devenu ne raisonne plus, depuis bien longtemps déjà, en ces termes démodés. Le stress ne peut être que le fait de parents, d'enseignants ou d'élèves (qui se l'infligent à eux-mêmes) qui n'ont pas perçu les évolutions du système et qui croient ou s'imaginent qu'on enseigne aujourd'hui comme on enseignait il y a vingt, trente ou, plus encore, cinquante ans.

Les maîtres-mots d'aujourd'hui étant « confort » et "bienveillance", ce confort des élèves et cette bienveillance vis-à-vis d'eux qu'on rappelle aux enseignants qu'ils sont tenus d'assurer et une grande majorité d'enseignants se pliant sans peine à cette doxa maternisante -et bêtifiante- comment prétendre encore qu'il peut s'en ressentir un quelconque stress ? A moins, bien sûr, que les élèves qu'on ne note plus ou qu'on surnote parce qu'une supposée sous-note est définie d'emblée comme un traumatisme insurmontable, n'aient compris l'intérêt

pour eux de continuer de dire que l'école les stresse et de faire croire à leurs parents qu'ils en sont les victimes quotidiennes puisque, plus ils le disent, plus l'institution prend peur et plus elle s'évertue à leur rendre le parcours scolaire détendu : on ne relève plus les fautes, aucune faute, et on valorise à l'envi toutes sortes d'approximations à dessein d'éviter les suicides collectifs.

L'autorité de l'enseignant n'est plus qu'un fantôme de souvenir : les procès faits aux établissements se comptent par dizaines, les descentes de parents furibards et agressifs se multiplient, les insultes fusent (des élèves à leurs profs) et les sanctions ne se prennent plus qu'en cas d'attaques chimiques entre deux cours.

Quel est, alors, le sens à donner à ce documentaire et à cet article ?

Il est que, plus on continue publiquement de maintenir l'esprit collectif dans la certitude que l'Ecole génère un stress global, plus, ce faisant, on justifie la calamité des allègements de programmes, la supercherie des notations à l'examen et la nécessité de se comporter à l'endroit des élèves en père et mère d'une bienveillante substitution car, si le confort est le maître-mot des rentrées de ces dernières années, la bienveillance est celui des inspecteurs d'académie et des fabricants d'instructions officielles à l'adresse des correcteurs de fin d'année.

Une bienveillance telle que les grilles de notation, en langues par exemple, est graduée jusqu'à 26. 24 en Lettres Modernes.

C'est stressant, ça, d'avoir 6 points acquis d'office dans sa besace de bachelier ?

Les grilles de notations sont ainsi faites qu'on ne peut noter, sur dix, que 2, 4, 6 ou 10. Impossible de fragmenter les notes et impossible aussi d'en mettre des intermédiaires. Autrement dit, on a 12 sur 20. Ou bien 20, si le correcteur juge que ça vaut un peu mieux que 12. Et tout est fait pour qu'il le juge.

Dans les classes du Primaire, il y a bien longtemps que les notes ont disparu puisqu'elles sont trop de raisons à trauma.

Et l'élève qu'on gratifie désormais de smileys rigolos ou de lettres soumises à l'auto-évaluation parce que celui-ci doit être « acteur de son savoir » sont eux-mêmes soumis à de drastiques conditions de débonnairété. Il faut valoriser d'abord.

Ajoutez à cela que plus personne ne redouble car c'est caca et vous avez des cohortes d'illettrés qui débarquent en Sixième et des cohortes aussi longues à qui on offre le Baccalauréat bien qu'ils ne sachent pas écrire trois mots sans faute et qu'ils confondent De Gaulle avec Napoléon.

Mais ce n'est pas grave, valorisons : De Gaulle et Napoléon sont bien deux hommes politiques français, non ?

Certains collègues m'accusent d'être un mauvais enseignant, d'être dépassé par mes frustrations et de n'avoir

choisi ce métier que par appât du gain (vu le salaire qu'on nous file, tu parles que ça se comprend!) sans me soucier un instant de la réussite des élèves dont j'ai la charge.

A ceux-là, ce billet me permettra de répondre ceci : pensez, chers collègues, ce que vous voulez ; satisfaites-vous, dans votre coin et si ça vous comble, de cette grande braderie nationale à laquelle on nous demande d'installer un stand par matière et de vendre en ne lésinant pas sur les ristournes ; fermez les yeux, si quand ils sont ouverts ça vous pique trop, sur les aberrations du système, le même que vous et moi côtoyons, sur les abandons politiques au nom (jamais prononcé, naturellement) de la paix sociale et du maintien de l'ordre -car comment voulez-vous qu'un esprit édifié au rabais et dans un souci de permanent cocooning lénifiant se rebelle un jour contre des injustices qu'il ne saura même pas évaluer et dont il se foutra qu'elles surgissent puisqu'il n'aura rien retenu de celles que l'Histoire aura produites ?-, satisfaites-vous et fermez les yeux s'il vous est trop compliqué de demeurer en éveil.

Je suis de ceux qui ne satisfont pas qu'on nous impose, par des circulaires délirantes ou des bulletins officiellement voués à l'instauration de l'abrutissement généralisé sous couvert d'excellence maintenue, ce qu'on nous impose : je ne me satisfais pas qu'on me demande de fermer les yeux sur la grammaire immaîtrisée, sur l'orthographe bafouée et sur la syntaxe approximative, sur les dates mélangées, sur les figures historiques inconnues ou confondues. Je ne me satisfais pas qu'on me demande de « banaliser » les fautes et les à peu-près tout en les valorisant au maximum parce que si je ne le fais pas, « ils » vont déprimer.

Je ne peux pas me satisfaire de cela parce que ma mission, et parce que précisément je m'en fais une idée qui ne connaît aucun rabais, est d'édifier des esprits, de les former à la critique, de les ouvrir au Monde, de les rendre adultes et indépendants.

Or former un adulte indépendant édifié et critique ne peut souffrir d'aucune approximation. Ceux qui nous imposent de la valoriser, cette approximation-là, au prétexte que si on ne la valorise pas, on détruit l'individu de l'intérieur et on lui impose une psychanalyse réparatrice à vie, ceux qui nous imposent cela savent très bien pourquoi ils le font : pour s'assurer un avenir tranquille et serein à la tête d'un Etat dont ils se pensent propriétaires, tout comme ils se voudraient propriétaires des gens qu'ils contribuent soignant à former, un avenir exempt de toute contestation. Fait de soumission béate à ceux qui sauront les brosser dans le sens du poil, leur faisant croire qu'ils sont là pour assurer leur confort. Et qu'ils s'évertuent à cela. Mais que ça suppose un grand nombre de sacrifices.

Ce billet est là pour dire ce que d'aucuns savent déjà, à savoir que la culture du confort a pris le pas sur celle de l'effort.

Ce billet est aussi un appel à tous ceux qui se sentent concernés et qui seront pour partie ou totalité d'accord avec ce qu'il expose et dénonce : élèves, parents et collègues.

Arnaud Stéphan

PODIUM

Mail d'un Chef d'établissement adressé aux professeurs :

Les premiers constats effectués à l'examen des bulletins du 2e trimestre font apparaître un manque d'homogénéité dans leur rédaction.

Je rappelle que chaque enseignant doit indiquer les éléments principaux du programme étudiés au cours de la période et en parallèle indiquer les acquisitions, progrès et difficultés rencontrées par les élèves.

Par conséquent, on ne cherche pas à obtenir des appréciations mais des informations sur les niveaux d'acquisition dans chaque discipline. Par exemple une appréciation "très bon travail" ne donne aucune indication sur le niveau de l'élève.

Dans la continuité de l'évolution amorcée au 1er trimestre, il convient pour chaque enseignant d'adopter cette nouvelle logique.

Congrès de l'UD-FO 29

Le congrès de l'Union Départementale FO du Finistère se tiendra à Brest le vendredi 9 juin 2017.

Ce sera le dernier congrès de notre Camarade Marc Herbert en tant que Secrétaire de l'UD-FO 29.

En effet, après 25 ans de lutte sans répit pour la défense des salariés et le développement de l'implantation de syndicats Force Ouvrière dans tout le département, il fait valoir ses droits à la retraite.

Merci aux Camarades qui souhaiteraient participer à ce congrès de nous le faire savoir afin que nous puissions leur faire parvenir une autorisation d'absence.

FO LYCEES ET COLLEGES

5, rue de l'Observatoire – 29200 BREST

Tél. UD : 02 98 44 15 67

Tél. direct lycées collèges : 02 98 44 64 02

Mel : snfolc29@orange.fr - site internet : snfolc29.canalblog.com

PERMANENCES

UD DE BREST Marianne TRÉGOURÈS / Thierry PAGE Le Mercredi de 14H00 à 16H30	UL DE QUIMPER - 5 allée Piriou Valérie PLOUCHARD / Marianne TREGOURES Le Lundi de 16H30 à 18H30
---	--

En cas de nécessité vous pouvez joindre un membre du secrétariat départemental en dehors des heures de permanence.

Marianne : 06 28 28 78 59

Gaëlle : 06 11 29 82 19

Valérie : 06 29 05 98 63

COTISATION 2016-2017 Syndicat du Finistère

NOM et prénom : Nom de J.F. :

Date de naissance : Tél. fixe : Tél. mobile:.....

ADRESSE : CODE POSTAL /VILLE :

MEL :

ETABLISSEMENT :

GRADE : ECHELON : DISCIPLINE :

Indiquez clairement si vous êtes titulaire, en ZR, en congé (lequel), à temps partiel (quotité), stagiaire (de quel type) :

Étiez-vous déjà syndiqué l'année précédente ? Oui Non Montant réglé :

Nombre de chèques :

Professeurs - CPE - COP	3	4	5	6	7	8	9	10	11
AGREGEH.C.-CH.SUP.		308.20	323.23	346.80					
AGREGE	188.10	203.90	218.10	233.50	250	269.40	288.9	308.20	323.20
BI-ADMISSIBLE	165.60	177.30	184.60	196.80	207.40	230.40	241.10	259.10	271
HORS-CL.(PLP2-CERT-P.EPS-CPE-COP)		252.90	273.70	297.70	308.20				
CERTIFIE-PLP2-CPE-COP-P.EPS	156	163.70	172.80	183.90	194.80	209.10	223.30	240.90	259.10
MI-SE	91.20	VACATAIRE-ASEN-CUI			45.70	STAGIAIRE non reclassé			68.80
CONTRACTUEL	Catégorie 1		121.40	Catégorie 2		103	Catégorie 3		92.80
	1	2	3	4	5	6	7	8	
MA1	113.40	122.80	129	137.30	145.70	154	162.30	167.50	
MA2	103	108.20	114.40	119.60	125.90	129	137.30	147.70	
MA3	73.80	83.20	87.40	103	109.20	116.50	121.70	125.90	

La cotisation est payable à l'ordre de *FO Lycées et Collèges 29* et à adresser au syndicat départemental

FO Lycées et Collèges
5, rue de l'Observatoire 29200
Brest.

La cotisation vaut pour une année, de date à date ; elle est payable en plusieurs chèques.

Elle est déductible, à 66%, des impôts.

Les **STAGIAIRES** payent à leur ancien échelon tant qu'ils ne sont pas reclassés.

Les **RETRAITÉS** payent 50% de la cotisation du dernier échelon d'activité.

Les collègues en **CONGÉ** sans solde ou au **CHÔMAGE** payent 26 €.

Les collègues à **TEMPS PARTIEL** payent selon leur quotité. Les collègues en **CPA** payent 80% de la cotisation de leur échelon.